

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°103 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET SIGNES LE 09 AVRIL
2024 A LOME, ENTRE LE BURKINA FASO ET
LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT (BOAD) POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET
D'ELARGISSEMENT ET DE
MODERNISATION DE LA RN4-SECTION
INTERSECTION RD152-INTERSECTION RD40
Y COMPRIS LA VOIE D'ACCES A
L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Kiswendsida Evariste ZONGO, rapporteur.

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 29 août de 12 heures 35 minutes à 13 heures 05 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 09 avril 2024 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du projet d'élargissement et de modernisation de la RN4-section intersection RD152-intersection RD40 y compris la voie d'accès à l'Université Thomas Sankara.

Au préalable, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le mardi 06 août 2024, de 10 heures 30 minutes à 11 heures 15 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations.

Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, par le député Kiswendsida Evariste ZONGO, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Adama Luc SORGHO, Ministre des Infrastructures. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet en cinq points :

- objectifs du projet,
- justification du projet,

- description du projet,
- plan de financement du projet,
- coût du projet et caractéristiques du prêt de la BOAD.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- la définition des caractéristiques géométriques de la nouvelle route qui sera aménagée ainsi que le respect des standards internationaux ;
- la situation linéaire de 21,25 km de la section urbaine de la RN4 et des six voies connexes ;
- les identités des prêteurs ainsi que les caractéristiques des financements desdits prêteurs dans le présent projet de loi ;
- les caractéristiques du financement de la Banque VISTA ;
- la définition donnée à la notion de « passage supérieur » dans le présent projet de loi ;
- le niveau d'exécution des travaux d'élargissement de la RN4 du présent projet de loi vu que les travaux ont déjà commencé ;
- l'explication des variables géométriques par un plan qui faciliterait une bonne compréhension pour le suivi et le contrôle ;
- les normes à respecter pour les terre-pleins dont il est question dans le présent projet de loi ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour éviter que le terre-plein et le rond-point qui prennent assez de place ne réduisent la superficie de la route ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour éviter la dégradation rapide des voies dû à la surcharge des gros porteurs ;
- la prise en compte des autres sorties de la ville de Ouagadougou par le Gouvernement ;

- le nombre de personnes ou de foyers à dédommager ainsi que le montant total des indemnisations dans le cadre de l'exécution des travaux d'élargissement de la RN4 du présent projet de loi ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour empêcher l'occupation anarchique des trottoirs de 2,00 m de large de la route du présent projet de loi ;
- le type d'éclairage public qui sera installé dans le cadre du présent projet de loi ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour faire respecter la limitation de vitesse des usagers étant donné qu'elle contribue à dégrader précocement les infrastructures routières et à provoquer les accidents souvent mortels.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- réduire l'encombrement et les accidents de la circulation sur la RN4 ;
- faciliter les liaisons des voies avec le reste du Burkina Faso mais également avec les pays voisins ;
- améliorer la mobilité sur le tronçon urbain de la RN4.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Par ailleurs, elle recommande au Gouvernement une attention soutenue dans la réalisation des ouvrages.

Ouagadougou, le 29 août 2024

Le Vice-président



Kanibè TUINA

Le Rapporteur



Kiswendsida Evariste ZONGO

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	TUINA Kanibè	PDCE	Vice-président
2.	SIDIBE Mariam	PP	1 ^{ère} Secrétaire
3.	HIEN Diédon Alain	OSC	2 ^e Secrétaire
4.	KABRE Aboubacar	PDCE	Membre
5.	KABRE Kalifa	FVR	Membre
6.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE	Membre
7.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS	Membre
8.	BONZI Nonyeza	FVR	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION	QUALITE
1.	KONE Moussa	OSC	Raison de famille	Président
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR	Absent	Membre
3.	ZONGO Sayouba	PDCE	En mission	Membre
4.	NIGNAN Dida	FDS	Absent	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR	Membre
2.	NIGNAN Dida	FDS	Membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
2.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Secrétaire de Direction
3.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DU PERSONNEL ABSENT EXCUSE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique du PALT auprès de la CDD	En congé
2.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction	Malade
3.	KAMBIRE B. Albert	Administrateur parlementaire	Pour raison de famille
4.	OUEDRAOGO/ OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire	En séminaire